



AVIS DE MOTION

10.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 39-9-2019 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE.

Avis de motion est donné par Marcel Therrien, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 39-9-2019 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises en matière de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ainsi qu'avec les dispositions du schéma visant à permettre, sous certaines conditions, la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'interdiction situées sur le pourtour du périmètre d'urbanisation.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 13 août 2019

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière